

Protection des données à caractère personnel par le Service social étudiants de l'Université libre de Bruxelles (ULB)

En application du Règlement Général de Protection des Données (RGPD) 2016/679 (UE) du 27 avril 2016 que le présent texte vous informe du traitement qui est fait de vos données et de vos droits les concernant.

Responsable du traitement

Le Responsable du traitement est l'Université libre de Bruxelles, dont le siège est établi à 1050 Bruxelles, avenue Franklin Roosevelt 50.

Fondement légal du traitement de vos données par le Service social étudiants

Les données à caractère personnel des usagers du Service social étudiants sont collectées et traitées par l'Université sur la base juridique de la mission d'intérêt public :

- décret dit « Paysage » du 7 novembre 2013 qui structure l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études et définit notamment la mission de service public d'intérêt général de l'enseignement supérieur ;
- loi du 3 août 1960 accordant des avantages sociaux aux universités et établissements assimilés ;

ainsi que du consentement en cas de traitement de données sensibles.

Finalités du traitement de vos données par le Service social étudiants

Vos données d'identification et sociales ainsi, le cas échéant, que celles de membres de votre ménage (toute information concernant votre situation familiale, sociale et financière pertinente pour le traitement de votre dossier) sont collectées et enregistrées uniquement aux fins de gérer les demandes que vous nous adressez, pour nous assurer que vous vous trouvez dans les conditions objectives prévues pour l'octroi des aides, examiner les recours éventuels, exécuter la décision prise et, le cas échéant, assurer le paiement de l'aide.

Ces données sont gérées par le Service social étudiants dans le strict **respect des règles déontologiques (confidentialité, réserve et discrétion) et du secret professionnel légal** auquel sont spécifiquement soumis celles et ceux « dépositaires, par état ou par profession, des secrets qu'on leur confie » (art.458 du Code pénal). Le Département de l'administration financière n'a accès qu'aux données strictement nécessaires pour payer les aides accordées (notamment, les justificatifs ne sont pas transmis).

Les membres du personnel du Service social étudiants :

- ont l'obligation de ne pas collecter, accéder ou chercher à accéder à des données qui ne sont pas strictement nécessaires à l'exécution de leur mission ;
- ont la stricte interdiction de divulguer les données personnelles dont ils ont connaissance dans l'exercice de leurs fonctions, pendant ou après leur relation de travail avec l'Université.

Par ailleurs, l'Université réalise des analyses statistiques, dont les résultats sont systématiquement agrégés, sur le fonctionnement du Service social et sur les demandes qu'il traite. Il s'agit d'une finalité ultérieure qui vise à améliorer les services offerts aux étudiant·es.

Durée de conservation de vos données

Les données sociales collectées dans le cadre d'une demande d'aide sont conservées pendant 10 ans à compter du paiement de l'aide des fins de justification en cas d'inspection budgétaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles ou de constat de fraude rétroactif.

En cas de demande refusée, vos données sont conservées pendant 5 ans à des fins de lutte contre la fraude. Ensuite, seule la mention administrative de ce refus et ses motivations sont conservées – vos données sociales sont supprimées.

Vos droits relatifs au traitement de vos données

- Droit d'accès et de rectification
- Droit à l'effacement des données sous réserve des obligations de conservation de l'Université
- Droit d'opposition au traitement, sous réserve des obligations de l'Université
- Droit de limitation du traitement
- Droit de retrait du consentement, c'est-à-dire, au cours du processus de demande d'aide, de retirer votre demande ou certains éléments comportant des données sensibles de votre dossier

Ces droits peuvent être exercés en s'adressant par courrier électronique ou lettre signée et datée au Délégué à la protection des données de l'Université, Avenue F. Roosevelt 50, 1050 Bruxelles, CP 130, rgpd@ulb.be. Conformément à la législation, une réponse sera fournie dans les 30 jours de l'introduction de la demande.

- Droit de réclamation auprès de l'Autorité de protection des données (<https://www.autoriteprotectiondonnees.be/>, [contact\(at\)apd-gba.be](mailto:contact(at)apd-gba.be)) dans le cas où la réponse ou les justifications d'une absence de réponse de l'Université ne sont pas satisfaisantes.